

Les Amis du Montignacois



Rendez-vous N° 1 La Rue de Juillet

Saviez-vous qu'avant 1835, la Rue de Juillet n'existait pas ?

Difficile, de nos jours, de concevoir Montignac sans cet axe de communication majeur qui nous permet d'aller, directement, d'un bout à l'autre de la ville, d'un endroit à un autre dans la commune, voire au-delà..

D'où la question suivante : comment faisait-on, avant ?

Sur un plan du XVIIIème siècle (Carte Cassini de 1780), nous pouvons voir le tracé de la route de Limoges à Cahors, qui passe par Montignac et emprunte le nouveau pont (construit entre 1766 et 1777). Sur la rive gauche de la Vézère, en venant de Sarlat, la route suit l'actuelle Rue du 4 Septembre et rejoint le pont.

Après la traversée du pont, en partant de la Place Nationale, la route reprend le tracé de l'ancienne voie romaine, par la Rue du Château (Rue de la Liberté), en direction de Peyrousselle, Vialot, La Bachellerie, puis Hautefort et Limoges. (Cette route existe encore).

Un 2ème plan, extrait du cadastre Napoléon et daté de 1813, nous permet de détailler la rive droite de Montignac composée de l'ancien bourg castral, situé entre le château et la Vézère, du quartier de La Teillade, là où il est actuellement et, plus loin, le quartier de Bonbareau. Nous pouvons voir les nombreuses petites rues qui se croisent dans cet espace. Par contre, aucun nom et aucun tracé ne correspond à l'actuelle Rue de Juillet.



Au cours du XIXème siècle, des efforts considérables vont être faits en Dordogne, pour rénover et multiplier les voies de communication et les "traverses". On voit alors apparaître tout un faisceau routier qui va permettre le désenclavement des villes et qui, parfois, va entraîner le remodelage de leurs centres. C'est ce qui va se produire à Montignac.

Dès 1830, un projet de rénovation de la route Limoges-Cahors est en cours d'étude. Elle deviendrait la route départementale N°1 de Limoges à Cahors. Une route majeure et stratégique pour le département puisqu'elle permettrait de relier entre elles 2 villes importantes, situées dans 2 départements différents (le Lot et la Haute-Vienne).

Le 19 octobre 1830, le conseil municipal de Montignac adresse à M. le Préfet une pétition signée de presque tous les habitants, le suppliant de soutenir le passage de la route de Limoges à Cahors, par la ville de Montignac.

Le 23 septembre 1831, un plan de la traversée de la ville par la route départementale N°1 est transmis à la mairie. M. le Préfet précise qu'il doit être publié et affiché et que les personnes intéressées sont invitées à se prononcer.

Le 8 mai 1832 le conseil municipal demande que le passage de cette route se fasse par Les Farges et non par La Bachellerie. Parmi les arguments avancés, la construction sera moins onéreuse car le tracé est moins "montueux".

Dans la ville, le tracé de la nouvelle route va entraîner des dommages allant jusqu'à la démolition, partielle ou totale, d'une quarantaine de bâtiments (maisons ou granges) et la disparition de jardins ou terrains privés. Puis, il faudra procéder à la reconstruction de certaines maisons.

Les schémas inclus dans ce document montrent ce tracé de la traversée de Montignac : il a été reconstitué à partir de plans existants avant et après l'implantation de la Rue de Juillet.

- Dans le bas de la rue, plusieurs maisons et 2 granges devront être démolies, ainsi que les ruines de l'une des tours des remparts (la Tour Noire). Un peu plus haut on trouve une zone inhabitée, une partie correspond aux jardins du presbytère.

- Dans le haut de la rue, le tracé de la nouvelle route suit la Rue Bonbareau (ou Bombareau), très étroite à cet endroit-là. Plusieurs constructions (une trentaine environ) vont être démolies, totalement ou en partie.



Le 4 octobre 1831, le plan de la traversée de Montignac par la route N°1, présenté antérieurement, est commenté par le conseil municipal. M. le Maire (M. Labrousse-Bosredon) précise qu'il n'a eu "*aucune observation contre le tracé indiqué*" et ajoute qu'il "*a reçu l'assentiment général*". On peut lire, ensuite sur le compte-rendu du conseil municipal : "*l'avantage de ce plan a été si bien apprécié que plusieurs des propriétaires, dont les maisons sont endommagées, se font un devoir d'abandonner les uns, la totalité, et, plusieurs, la moitié de l'indemnité à laquelle ils avaient droit de prétendre.*"

Abandon qui a été établi par un traité en forme".

Le plan est approuvé, sans modification, par les membres du conseil municipal. Le compte-rendu de la délibération sera envoyé à M. le Préfet.

Le 30 septembre 1832, suite au début du chantier dans la Rue Bonbareau où doit passer la nouvelle route, un membre du conseil municipal demande que des démarches soient faites pour que la reconstruction des maisons soit faite sur un plan uniforme. Une commission est constituée afin d'établir : "*la marche qu'il faut suivre pour faire effectuer un si beau projet*".

Le 8 novembre 1832, suite aux conclusions du rapporteur de la commission, une délibération est prise à l'unanimité par le conseil municipal. Elle comporte 4 articles:

Article 1er: M. le Maire se concertera avec M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées pour faire tracer dans le plus bref délai possible un plan d'après lequel la façade de chaque maison de la rue Bonbareau devra être reconstruite.

Article 2ème: Après la confection de ce plan, M. le Maire engagera les propriétaires à consentir à son exécution, et il fera constater par un notaire contradictoirement avec lui le consentement ou le refus des dits propriétaires.

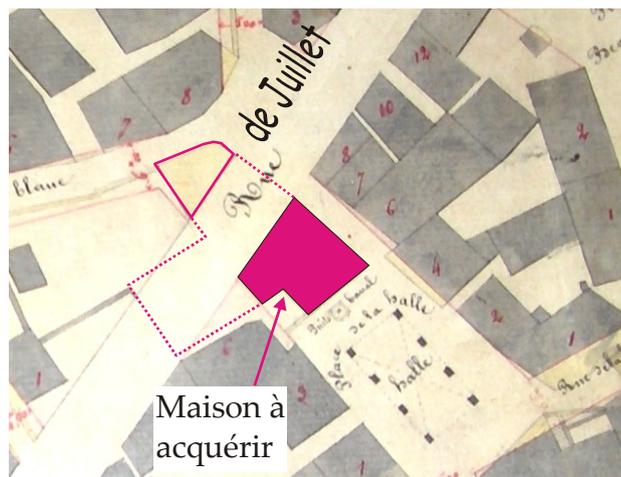
Article 3ème: En cas de refus de quelqu'un d'entre eux il sera pris par le conseil cette détermination qu'il jugera convenable contre les opposants.

Article 4ème: La présente délibération sera soumise à la sanction de M. le Préfet.

En observant les constructions dans la Rue de Juillet, on peut constater que, dans l'ensemble, le plan envisagé a été respecté, avec "*la reconstruction des maisons, sur un plan uniforme*" et "*dans une forme et dans les dimensions exigées par des plans symétriques*".

"L'assentiment général" évoqué lors d'un précédent conseil, ne provenait peut-être pas de tous les propriétaires concernés par le tracé de la nouvelle route. Peut-être, n'avaient-ils pas réellement mesuré l'ampleur des désagréments qu'ils allaient subir ni même réalisé le nombre de contraintes auxquelles ils devraient se soumettre.

Quoiqu'il en soit, durant plusieurs réunions du conseil municipal, le maire et les membres du conseil qui avaient, à plusieurs reprises, fait état de difficultés à prévoir pour l'élargissement de la route et l'alignement des façades, ont dû régler un certain nombre de litiges. L'un d'eux va même durer plusieurs années : il concerne une maison située en haut de la Place de la Halle (actuelle Place Joubert) déjà en partie démolie lors du passage de la route. Les négociations pour le rachat de la partie restante n'aboutiront qu'en 1840. Le 1er novembre de cette année-là l'agrandissement de la Halle est déclaré d'utilité publique par Ordonnance Royale (règne



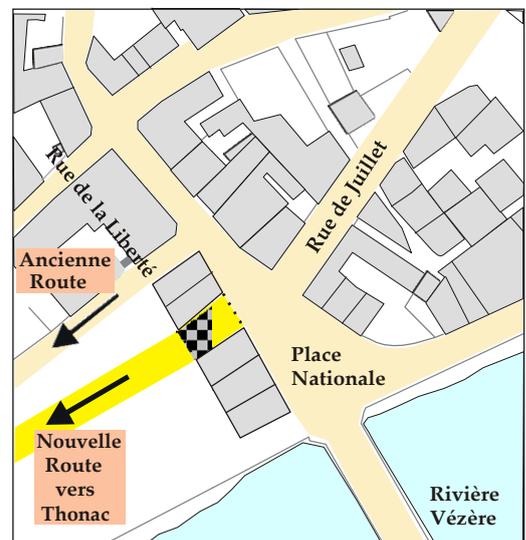
de Louis Philippe). La commune est autorisée à acquérir la maison située sur le haut de la place, soit en procédant à une expropriation, soit en proposant un règlement à l'amiable. Finalement, une somme de 4000 francs sera acceptée le 26 décembre 1840.

Le 17 mai 1834, l'un des conseillers propose d'établir un plan de la ville afin de "*dénommer les rues et de procéder au numérotage des maisons*". Une commission est nommée et lors de la séance suivante (le 21 juillet 1834), un budget est alloué. Le numérotage sera fait sous la direction de M. Deguerey, Ingénieur des Ponts et Chaussées. Le 12 mai 1835, le conseil vote la dénomination des places et rues de la ville de Montignac. "*Les noms adoptés sont inscrits à l'instant en présence du conseil, sur le plan de la ville, par M. Deguerey, chargé des inscriptions*".



Un nom a donc été donné à la nouvelle rue, mais pourquoi ce choix ?

Les différentes étapes aboutissant à la création de la Rue de Juillet se sont échelonnées de 1830 à 1835. En 1830, les 27, 28, et 29 juillet éclate la “Révolution de Juillet”, également appelée “Les Trois Glorieuses”. C’est le début de la Monarchie de Juillet et du règne de Louis Philippe. Un an plus tard, en juillet 1831, 3 jours de célébrations sont décrétés afin de fêter cet anniversaire. Il en sera de même pendant plusieurs années de suite. L’importance de cette fête populaire, avec feux d’artifice et banquet, appelée “Fête de Juillet”, sera sans doute déterminante dans le choix du nom à donner à la nouvelle rue.



Enfin, une dernière tranche de travaux permettra un accès direct vers Thonac. Au tout début du XXème siècle, années 1908-1912, une maison située entre 2 commerces (un magasin de chaussures et un café), face à la rue, est démolie. Une nouvelle route est construite, dans ce qui était, auparavant, le parc de l’Hôtel de Bouilhac et un nouveau carrefour est créé.

Planifiée, construite, aménagée, embellie....cette rue, que nous empruntons souvent sans lui trouver d’autre intérêt que son aspect pratique, est le témoin de l’histoire et de l’évolution de notre ville pendant près de 200 ans !